

L'ONIAM est un établissement public national à caractère administratif, créé par la loi du 4 mars 2002. Il a pour mission d'indemniser les victimes d'accidents médicaux. L'établissement est placé sous la tutelle du ministère en charge de la santé et compte 7 pôles répartis sur 4 sites géographiques (Montreuil, Nancy, Bordeaux et Lyon). Pour l'exercice de ses missions il s'appuie sur un effectif de 119 postes budgétaires, auquel s'ajoute un important réseau d'experts médicaux et de médecins conseils.  
Site web : [www.oniam.fr](http://www.oniam.fr)

## Fiche de poste

### Chargé d'indemnisation

**Dénomination du poste :**

Chargé d'indemnisation

**Rattachement :**

Accidents médicaux

**Catégorie d'emploi :**

Catégorie d'emploi 2, cadre de catégorie A de la fonction publique

**Type de contrat :**

Contrat de droit public à durée indéterminée à temps complet ou détachement

**Date de prise de fonctions :**

Dès que possible

**Localisation géographique :**

Montreuil

**Rémunération**

Selon expérience et le niveau de formation par référence à la grille des agences sanitaires (décret 2003-224 du 7 mars 2003)

**Contact :**

Les lettres de motivation et curriculum vitae sont à adresser à :

Directeur des ressources humaines de l'ONIAM

Tour Altaïs  
1 place Aimé Césaire  
CS 80011 – 93102 Montreuil

Monsieur Denis CASANOVA  
Directeur des ressources

E-mail : [recrutement@oniam.fr](mailto:recrutement@oniam.fr)

Téléphone : 01 49 93 89 00

**Affectation**

Service

Service des Accidents médicaux

Effectif du service

17 dont le chef de service et le chargé de mission. Le secteur indemnisation compte 6 agents dont 2 chargés d'indemnisation référents.

Liaison fonctionnelle :

Rattachement hiérarchique au Responsable du service.

**Environnement général du poste**

L'ONIAM est un établissement public créé par la loi du 4 mars 2002 relative au droit des malades et à la qualité du système de santé. Il constitue un maillon fort de la démocratie et de la protection des droits du patient. Il a pour mission historique l'instruction et le

règlement amiable des litiges relatifs aux accidents médicaux aux affections iatrogènes et aux infections nosocomiales. Ses missions ont progressivement été élargies depuis aux victimes d'autres dommages (VIH, VHC, vaccinations obligatoires, mesures sanitaires d'urgence, Benfluorex, Valproate de sodium).

Le service des accidents médicaux, qui est l'un des 3 services juridiques de l'établissement, assure l'activité cœur de mission de l'établissement (environ 75% des dépenses d'indemnisation versées). Il intervient dans le prolongement des avis rendus par les commissions de conciliation et d'indemnisation (CCI)

### Description du poste

Le (la) titulaire du poste assure l'instruction administrative et juridique des demandes de règlement amiable concernant plus spécifiquement des dommages corporels de niveau médian à complexes, en lien avec les chargés d'indemnisation référents.

#### Activités principales :

- Instruire les dossiers d'indemnisation : analyse des rapports d'expertise et avis rendus par les CCI, ouverture des dossiers, demandes et contrôles des pièces ...
- Gérer la relation téléphonique avec les interlocuteurs du dossier (victimes, avocats, organismes sociaux, Juge des Tutelles, assureurs ...).
- Rédiger des courriers en réponse aux demandes des intervenants aux dossiers, les protocoles d'indemnisation transactionnelle, ...
- Elaborer des offres d'indemnisation dans le respect du délai légal : appréciation de l'étendue des préjudices, chiffrage des préjudices extrapatrimoniaux et patrimoniaux ;
- Présenter des offres aux victimes et les informer de la suite donnée par celles-ci aux autres services.
- Effectuer le suivi administratif des dossiers.
- Selon les besoins du service, représenter l'ONIAM en commission de conciliation et d'indemnisation (CCI).

#### Relations fonctionnelles avec les autres services :

- Relations avec les services comptable et budgétaire de l'établissement ;
- Relations avec les services médical et juridique de l'établissement.

### Profil recherché

- Niveau BAC +3 minimum, niveau BAC + 5 apprécié.
- Expérience professionnelle (2 / 3 ans) requise en matière d'indemnisation des dommages corporels

#### Connaissances

- Formation supérieure en droit des assurances / droit de la santé appréciée
- Maîtrise des outils informatiques
- Connaissance des règles d'indemnisation en dommage corporel

#### Aptitudes

- Forte capacité d'adaptation et d'organisation
- Rigueur, autonomie.
- Capacité à communiquer par oral et par écrit
- Diplomatie et sens des relations humaines.